

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE. 213

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

## CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX

\*\*\*\*\*

### AUDITORIUM

### LES AMIS D'EGGENFELDEN

La Commune de Carcassonne met à la disposition de l'Association des Amis d' Eggenfelden, représentée par Madame Brigitte SCHNEIDER, Présidente, dont le siège social est 22 chemin Rivoire - 11000 CARCASSONNE, l'Auditorium – Chapelle des Jésuites afin d'y organiser une soirée culturelle franco-allemande.

**La présente mise à disposition est consentie le jeudi 07 octobre 2021 et le vendredi 08 octobre 2021 à titre gracieux.**

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité). L'organisateur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Considérant la volonté de la ville à contribuer au soutien de ce type d'événement plus particulièrement aujourd'hui en raison de la crise sanitaire qui impacte le monde culturel,

Il convient de procéder à la signature de cette convention.

Carcassonne le 14 SEP. 2021  
Le Maire

Gérard LAFITTE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210914-decision21213-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 14/09/2021

